

## Procédure de demande d'inscriptions Année scolaire 2022/2023

### Pour les niveaux :

- En 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année du collège
- De la 1<sup>ère</sup> à la 6<sup>ème</sup> année du primaire
- En CLIS
- En Grande Section de préscolaire

Les élèves candidats ne pourront être admis qu'en fonction des places disponibles après réinscription de nos élèves et ils devront passer un test d'admission.

Une demande d'inscription réalisée sur notre site ne constitue en aucun cas un engagement de l'école à inscrire votre enfant ultérieurement.

Les demandes d'inscription retenues recevront par courrier électronique une convocation à un test d'admission.

Ces tests auront lieux :

- **Pour le collège**
  - 2<sup>ème</sup> année : le mercredi 13 avril, de 9h00 à 12h30.
  - 3<sup>ème</sup> année : le vendredi 15 avril de 9h00 à 12h30.
- **Pour le primaire**
  - Pour les niveaux 2 à 6 : Mercredi 20 avril de 13h00 à 15h30
- **Pour la grande section et la première année du primaire**
  - **L'établissement prendra contact avec les familles afin d'organiser un temps d'observation en classe.**

Les fratries sont soumises au test d'entrée, mais sont admises en priorité sous réserve des places disponibles ; nous invitons les parents à se signaler par mail [institution@jeannedarc.ma](mailto:institution@jeannedarc.ma) et de mettre en pièce jointe une copie du bulletin du 1<sup>er</sup> semestre.

Les parents des élèves admis recevront le dossier d'inscription et la liste des pièces à fournir par courrier électronique, ainsi que la date précise pour finaliser l'inscription.

Lors de l'inscription définitive, les parents devront présenter un dossier **complet** et régler les frais suivants :

- Le montant de l'inscription et du 1<sup>er</sup> mois de scolarité, ce qui fait un total de :
  - **Pour le collège (3300 dirhams)**
  - **Pour le primaire, le préscolaire et la CLIS (2210 dirhams).**

**Rappel : Ces frais ne seront en aucun cas remboursés en cas de désistement** (Voir le règlement financier disponible sur notre site).

Les places des élèves admis, mais dont les parents n'auront pas confirmé l'inscription seront attribuées à des élèves de la liste d'attente.

Les parents de ces élèves recevront alors tous les documents nécessaires pour procéder à l'inscription définitive.

Le Directeur